

REGLEMENT du TRIATHLON du 30 AVRIL 2017

Le règlement de la course est établi sur celui de la fédération française de Triathlon. Tout concurrent prenant le départ des épreuves reconnaît avoir lu le règlement et accepte les termes du contrat.

Droits d'inscription :

- * Licenciés FFTRI 28 € (frais d'inscription en ligne compris)
- * Non licenciés FFTRI 28 € + licence pass journée 6 € = 33 €
- * Relais 30€ + 5 € (par concurrent = licence pass journée pour les non licenciée FFTRI)

Inscriptions et paiement en ligne (sécurisé) lien sur le site

Le nombre de participant est limité à 300 individuel (D3 Homme, Femme + OPEN) et 30 équipes relais. Les places pour les équipes D3 seront réservées, l'inscription des équipes D3 doivent intervenir au minimum 7 jours avant l'épreuve. Seul les dossiers complets seront retenus en priorité, dans la limite des places disponibles pour la course OPEN, selon l'ordre d'arrivée des inscriptions. Clôture des inscriptions le 28 avril 2017.

Pièces à fournir :

Le jour de l'épreuve les concurrents doivent présenter une pièce d'identité et signer la feuille d'émargement.

Les non licenciés doivent présenter un certificat médical (de non contre-indication de la pratique du Triathlon en compétition) daté de moins de 1 an, une pièce d'identité, remplir/signer le Pass licence journée et signer la feuille d'émargement.

Pour les Relais licenciés dans d'autres fédérations, ils peuvent présenter leur licence en remplacement du certificat médical, dans la discipline.

Responsabilités :

L'organisation décline toute responsabilité pour les dommages matériels et corporels survenant durant l'ensemble de l'épreuve.

Annulation de l'épreuve :

En cas d'annulation de l'épreuve pour force majeure : vent violent ou fortes intempéries, l'organisateur se réserve le droit de garder les frais d'inscription.

Modification de l'épreuve :

En cas d'impossibilité d'effectuer la partie natation (pour cause d'intempéries ou autre) l'organisateur se réserve le droit de modifier le triathlon S en Duathlon S (course à pied 5km, vélo 20km, course à pied 2,5km)

Utilisation droit à l'image :

Par sa participation au triathlon des Marettes, chaque concurrent autorise expressément l'association VITROLLES TRIATHLON à utiliser ou à faire utiliser, à reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation de communication.

Puces Nouvelle Génération

Toute puce servant au chronométrage non rendue en fin de course sera facturée 60 € au concurrent.

Règlement et détails du Bike and Run 2017 de Vitrolles

Article 1 : Organisation

Le Bike & Run est organisé par le club de Vitrolles triathlon sur la plage des Marettes à Vitrolles, sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.).

Article 2 : Présentation de la discipline

Le Bike & Run est une course qui se déroule par équipe de deux concurrents avec un seul Vélo Tout Terrain (VTT). Pendant qu'un équipier court, l'autre pédale.

Article 3: Programme

9h15 Ouverture des retraits de dossards

10h00 Fermeture des retraits de dossards pour les 8 / 11 ans

10h20 Fermeture des retraits de dossards pour les 10/13 ans

10h45 Fermeture des retraits de dossards pour les 12/15 ans

10h15 Positionnement sur les zones de départ + Briefing 8 / 11 ans

10h40 Positionnement sur les zones de départ+ Briefing 10/13 ans

11h05 Positionnement sur les zones de départ + Briefing 12/15 ans

10h30 Départ 8 / 11 ans

10h50 Départ 10 / 13 ans

11h15 Départ 12 / 15 ans

11h45 Podiums

Article 4 : Distances des parcours (voir plans de l'épreuve)

L'épreuve se déroule sur un circuit tout terrain (route, chemin et plage). Les distances des épreuves sont conformes à la réglementation générale fédérale :

* Format 8/11 ans (né en 2006 à 2009) : 2,8 km (11 minutes pour les premiers)

* Format 10/13 ans (né en 2004 à 2007) : 4,2 km (16 minutes pour les premiers)

* Format 12/15 ans (né en 2002 à 2005) : 6 km (22 minutes pour les premiers)

Article 5 : Modalités de courses

Le départ est donné simultanément pour les coureurs à pied et les cyclistes :

* en avant de l'arche d'arrivée pour les cyclistes

* 50m plus loin pour les coureurs à pieds (au-dessus de la bosse de départ)

Ensuite, tout au long du parcours, les permutations sont libres, sauf lors de la zone de contrôle et à l'arrivée où les deux équipiers doivent être unis. Le classement et le temps sont pris sur le 2e athlète qui franchit la ligne.

ATTENTION : Passage du vélo de main à la main

* Pour la sécurité car nous avons des passages sur la route

* Pour une question de vol de vélo car le parcours emprunte des zones urbaines.

Article 6 : Conditions de course

La réglementation générale est celle de la F.F.TRI.

Le port du casque est obligatoire pour tous les concurrents sur l'intégralité du parcours.

Les concurrents porteront en permanence leur dossard devant.

Un seul concurrent à la fois est autorisé à monter sur le vélo.

Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.

Article 7 : Engagement Les inscriptions sont à effectuer en ligne depuis le site internet de l'épreuve <http://vitrolles-triathlon.onlinetri.com/> Les écoles de triathlon ont la possibilité de remplir un fichier .xls (fichier à télécharger sur le site internet de l'épreuve) mentionnant : l'identité de l'athlète, ses coordonnées, son sexe, sa date de naissance et son numéro de licence à 20 caractères). puis de le retourner par mail à vitrolles-triathlon@wanadoo.fr avant le mercredi 23 avril 2017. Le règlement du montant total des inscrits sera demandé lors du retrait des dossards.

Tarifs 2 équipiers licenciés 1 équipier licencié et 1 non licencié 2 équipiers non licenciés

TOUTES CATEGORIES 10,00 € 12,00 € 15,00 € (frais d'inscription en ligne compris)

Le nombre d'équipe est limité à 80 équipes par course. Quelques inscriptions pourront être prises en compte le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles avec une majoration de 5 € par équipe.

Quelles qu'en soient les causes, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisateur.

Article 8 : Acceptation du règlement

Toute inscription vaut acceptation de ce règlement et de celui de la FFTRI.

Article 9: Accès aux épreuves et licences

1. Accès aux épreuves : l'épreuve est ouverte aux catégories de 8 à 15 ans

2. Pour le retrait du dossard les deux partenaires doivent se présenter ensemble et :

- * les licenciés FFTRI devront présenter une pièce d'identité avec photo lors du retrait des dossards,

- * les non-licenciés se verront délivrer un pass compétition (accès ponctuel pour la course

considérée). Pour cela il sera demandé : une autorisation parentale, la présentation d'une pièce d'identité avec photo, un certificat médical d'aptitude au Bike & Run en compétition datant de moins de un an et le règlement des droits d'inscription.

Seuls les doubles licenciés Fédération Française de Cyclisme et Fédération Française d'Athlétisme sont dispensés de présenter un certificat médical. Ils devront toutefois s'acquitter du pass compétition.

Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et fera l'objet de poursuites.

Article 10 : Responsabilité

Les organisateurs :

- * seront couverts pour les risques en Responsabilité Civile auprès de l'assurance de la FFTRI.

- * déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol de matériel.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les non-licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur pass compétition.

Article 11 : Classements - Récompenses

Pour chacune des courses, seront récompensées :

- * les trois premières équipes scratch masculines,
- * les trois premières équipes scratch féminines,
- * les 3 premières équipes scratch mixtes.

Article 12 : Droit à l'image

L'inscription à l'une des courses autorise l'organisation à utiliser toutes vidéos et images sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la promotion de cet événement. : Publication sur plaquette, affiches, site web, partenaire et tout autre support d'information et de communication. Cette autorisation est valable 5 ans à compter de ce jour. Les éventuelles légendes ou commentaires accompagnant la reproduction de ces photos ne devra pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée.

Article 13 : Commission nationale de l'informatique et des libertés

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres associations ou sociétés commerciales. Pour refuser ce démarchage, il est nécessaire de nous écrire en indiquant : nom, prénom et numéro de dossard.